



REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE MARITIME

Registre des délibérations du conseil municipal

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-et-un mars à seize heures, le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Mme VALADE, 1<sup>ère</sup> adjointe.

Convocation : 16/03/2023

Affichage : 16/03/2023

Nombre de membres

En exercice : 10

Procurations : 1

Votants : 8

Etaient présents : Mme VALADE ; M. GUILLON ; M. PRIVAT ; Mme MOREAU ; Mme POTIGNY ; Mme VAREILLE ; M. PETIT

Excusés : M. DIDIERJEAN a donné procuration à M. GUILLON

Absents :

Secrétaire de séance : Lucile VAREILLE

**17.2023 Impôts locaux**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** la délibération prise par le Conseil Municipal du 9 mars 2020 votant les taux d'imposition de la taxe d'habitation et celle du 7 avril 2022 votant la taxe pour le foncier bâti et la taxe pour le foncier non bâti.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

**FIXE** pour l'année 2023 les taux de la fiscalité directe locale de la manière suivante :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 44,71 %

- Taxe foncière sur les propriétés non-bâties : 39,67%

- Taxe d'habitation : 13,07%

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document administratif en lien avec ce dossier.

La secrétaire de séance,

Pour le maire empêché,  
La 1<sup>ère</sup> adjointe,  
Valérie VALADE

*Certifié exécutoire compte-tenu sa transmission par voie électronique le  
et de sa publication le*